



---

## **REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE NATIONAL D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET ASSOCIEES**

---

Il est institué un Comité National d'Éthique et de Déontologie de la FFAAA, chargé de l'application des principes et règles rappelés et définit dans la présente Charte.

### **COMPOSITION :**

Le Comité est composé d'au moins 4 membres désignés par le Comité Directeur de la FFAAA pour leurs connaissances reconnues en Aïkido et de ses valeurs, dont deux sur proposition du Collège Technique.

La durée du mandat des membres du Comité prend fin avec celui des membres du Comité Directeur de la FFAAA ;

En cas de vacance en cours de mandat pour quelque raison que ce soit, un nouveau membre sera désigné par le Comité Directeur de la FFAAA et ce pour la durée du mandat restant à couvrir du membre remplacé.

Le Président de la FFAAA désigne, parmi les membres du Comité, le Président de ce dernier.

### **REUNIONS DU COMITE :**

Le Comité se réunit à la demande de son Président ou du Président de la FFAAA. Il ne peut valablement délibérer que si au moins trois de ses membres siégeant à titre individuel, dont le Président, sont présents. Le vote par procuration n'est pas admis.

Le Comité sollicite les avis qui lui sont nécessaires auprès des personnes compétentes.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

### **SAISINE DU COMITE :**

Le Comité s'autosaisit de tout fait dont il a connaissance et de nature à attenter à l'éthique, à la déontologie ou à la réputation de l'Aïkido ou de la FFAAA. Il peut également être saisi par le Président de la FFAAA.

### **REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE NATIONAL d'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE**

Garant de la Charte de l'Éthique et de la Déontologie de la FFAAA, le Comité a notamment pour missions de promouvoir des actes pédagogiques et préventifs en faveur de l'éthique de l'Aïkido. Pour cela, il pourra solliciter l'ensemble des secteurs d'intervention de la FFAAA.

---

## **CHARTRE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE FEDERATION FRANCAISE D'AÏKIDO, AÏKIBUDO ET ASSOCIEES**

---

Si l'éthique a pour objet la morale du comportement, la déontologie en est son complément. Elle traite des devoirs à remplir et de l'ensemble des règles qui régissent le comportement de chacun vis-à-vis des autres et de la société.

*Preamble :*

La FFAAA encadre et développe l'Aïkido, en tant que discipline martiale pouvant être pratiquée par tous, enfants, hommes et femmes de tout âge, et se doit de défendre les valeurs qu'elle représente, notamment les suivantes :

- L'unicité de la discipline : L'Aïkido est une discipline unique même si sa pratique est diverse ;
- Le rapprochement des pratiquants : L'Aïkido unit les personnes dans l'effort, quels que soient leur origine, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. C'est une école de tolérance, de solidarité, et un facteur d'harmonie sociale ;
- Le respect : L'Aïkido est un art de vivre. Il vise à développer l'épanouissement des individus. Il est respect des autres, comme il est respect de soi-même.

Tous les pratiquants licenciés à la FFAAA, débutants ou confirmés, à quelque niveau que ce soit, sont dépositaires des valeurs que la discipline porte et que la Fédération promeut.

Ils sont responsable, individuellement et collectivement de la défense de ces valeurs et de leur promotion.

Ainsi, chacun est appelé à adhérer à la charte ci-après et à participer à son respect et à sa diffusion en toutes circonstances.

### **LES PRINCIPES FONDAMENTAUX À RESPECTER ET PROMOUVOIR**

- **RESPECTER LES ENSEIGNANTS ET LES PARTENAIRES**

L'Aïkido est une discipline dans laquelle les professeurs transmettent un savoir-faire et une manière d'être à des élèves auxquels, par leur pratique commune, s'enrichissent les uns les autres. Ainsi, chacun peut apprendre de chacun.

Le respect des enseignants comme des partenaires est donc une condition première de la pratique.

**Garant de la qualité des relations humaines, l'enseignant crée les conditions d'un exercice serein et confiant de l'aïkido pour tous. Il est libre du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'il met en œuvre, dans le respect des valeurs défendues par l'aïkido, il veille notamment à encourager et à reconnaître le travail accompli en tenant compte des particularités et différences de chacun.**

**Il n'utilise pas de sa position à des fins personnelles, de prosélytisme ou d'aliénation d'autrui. Il veille dans ses relations avec les pratiquants à faire preuve des plus grandes qualités de discernement et d'empathie.**

**Le public concerné a droit à une information claire et complète sur les conditions dans lesquelles s'exerce la pratique de l'aïkido, dans ce cadre, les responsables veillent notamment à faire preuve des plus grandes qualités d'accueil, de disponibilité et d'écoute.**

- **SE COMPORTER DIGNEMENT** en toutes circonstances. La dignité morale permet de mériter la considération et l'estime des autres *sur* le plan moral et selon les valeurs de la société.

- **RESPECTER LES RÈGLEMENTS ET DÉCISIONS FÉDÉRALES**

L'Aïkido, comme toute activité, implique l'élaboration de règlements par la fédération et ses instances décentralisées, ainsi que leur application.

Ces règlements sont indispensables à l'organisation, au fonctionnement et à la cohésion fédérale.

Par exemple, une bonne connaissance de l'étiquette, du comportement et des règles de base d'hygiène et de sécurité, tels que définis dans les différentes publications de la Fédération, est **donc nécessaire**.

Les clubs doivent assurer de façon permanente auprès de tous leurs membres la connaissance et le respect des règlements dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique.

- **RESPECTER LES JUGES**

Les juges sont les garants de l'évaluation du niveau technique et comportemental de la discipline. Ils remplissent une fonction pédagogique indispensable, en l'absence de laquelle il n'y aurait ni grades, ni hiérarchie, ni repères dans la progression. Nul ne saurait contester les décisions d'un juge pendant l'exercice de ses fonctions.

- **VALORISER LE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION**

En toutes circonstances, et particulièrement lors de stages, manifestations publiques et avec d'autres organisations d'arts martiaux, rencontres avec les médias, chacun doit incarner les valeurs de l'Aïkido et, par là-même, valoriser l'image de la FFAAA qui est garante du respect de ces valeurs.